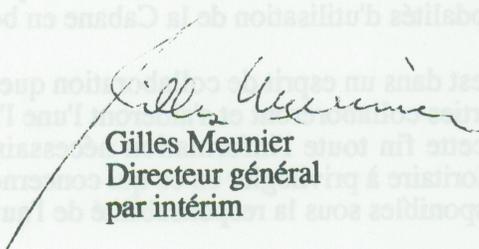


Les frais d'intérêt sur la marge de crédit sont à la charge de la Fondation des Aînés. La marge de crédit elle-même sera ramenée à 250 000\$ à la fin de 1988. Il faut donc comprendre que c'est uniquement pour permettre la continuation des travaux en attendant que la campagne de financement ait produit l'ensemble des revenus nécessaires au paiement complet du projet que le Collège a accepté de se porter garant pour la marge de crédit; ramenée à un maximum de 250 000\$ à la fin de la présente année, elle sera par la suite graduellement diminuée jusqu'à extinction au fur et à mesure des rentrées d'argent que continuera à produire la campagne de financement.

En s'associant d'aussi étroite façon à la réalisation de ce projet, le Collège a voulu démontrer son attachement à une cause qui lui était apparue dès les débuts fort louable, à savoir DONNER UN TOIT AUX AINÉS DE L'OUTAOUAIS.

Je voudrais remercier chaleureusement toutes les personnes du Collège qui, d'une façon ou d'une autre, ont contribué et continuent à contribuer au projet d'agrandissement de la Cabane. Ce sera bientôt une réalité et le résultat dépend en grande partie de votre implication personnelle.

Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, mes plus cordiales salutations.



Gilles Meunier
Directeur général
par intérim